

Cellule de crise économique CCIAMP

Covid-19 : impact économique dans les Bouches-du-Rhône

30 novembre 2020

Edition #12



URGENCE COVID-19

04 91 39 34 79
urgencecovid19@ccimp.com

 CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Table des matières

Mobilisation de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence-----	3
La Cellule Urgence Covid-19 : guichet unique pour les Bouches-du-Rhône -----	3
Communication multi-canaux sur les mesures et initiatives-----	3
Poursuite de la mobilisation des têtes de réseaux et VIP -----	5
 Mobilisation de la CCI du Pays d’Arles -----	 6
 Indicateurs économiques métropolitains de la crise Covid-19 -----	 7
Démographie d’entreprises (RNCS) : créations et radiations -----	7
Etablissements actifs avec procédure collective -----	8
Demandeurs d’emploi -----	9
Intérim -----	10
Dispositifs financiers -----	11
Perspectives métropolitaines -----	12
Remontées de “Google Mobility Residentials” -----	13
 Focus CHR et commerces -----	 14
Impact du reconfinement sur les CHR et commerces de proximité d’AMP -----	14
Commerce, restauration et click & collect en Pays d’Arles -----	15
Remontées de “Google Mobility Residentials” sur le commerce dans les Bouches-du-Rhône -----	16
Commerce hors proximité (grande distribution) -----	17
E-commerce -----	18
Quelques initiatives locales -----	18
 Zoom sur trois filières clés du territoire -----	 19
Santé -----	19
Aéronautique et activités aéroportuaires, Logistique, Maritime -----	21
Energies & Environnement -----	25
 Remontées des fédérations -----	 28

MOBILISATION DE LA CCI METROPOLITAINE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

La Cellule Urgence Covid-19 : guichet unique pour les Bouches-du-Rhône

La cellule d'urgence Covid-19 de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a été réactivée officiellement depuis le 16 octobre 2020 sur demande du préfet du département. Les informations de contact restent les mêmes qu'au printemps : 04 91 39 34 79 et urgencecovid19@ccimp.com.

Cette cellule d'urgence s'inscrit dans une démarche collective avec les réseaux entrepreneuriaux (cf. page 5).

Chiffres clés du deuxième confinement

Depuis le 30 octobre, date du deuxième confinement, et au 27 novembre, la CCIAMP a reçu plus de 3 600 appels (tous sujets confondus) dont environ 500 sollicitations d'entreprises en lien direct avec la gestion de la crise sanitaire.

Pour solliciter la CCIAMP, les entreprises utilisent principalement le téléphone, le mail et le site internet de la CCI.

Les trois principales préoccupations des entrepreneurs sont :

1. **Les aides aux paiements des loyers,**
2. **L'accès au Fonds de solidarité,**
3. **La numérisation de leur entreprise.** Cela fait l'objet d'une campagne d'appels sortants à laquelle participent toutes les CCI de la région. La CCIAMP a réalisé en novembre 1 100 appels aux entreprises de la métropole.

Quelques exemples : Quand, comment et quels sont les critères d'éligibilité au Fonds de solidarité pouvant aller jusqu'à 10 000 € ? Quel accompagnement à la numérisation ? Comment mettre en place le *click & collect* ou le *drive* et qui peut le faire ?

Par ailleurs :

- Une difficulté spécifique pour le secteur de la restauration : la mise en place de la **vente à emporter**.
- Une problématique particulière qui mérite une attention : la question des établissements ouverts / fermés pendant le confinement.

De nombreuses questions et incompréhensions de la part des entrepreneurs : qui peut rester ouvert ? Pourquoi certains commerces sont ouverts et pas d'autres ? Qu'est-ce qu'un commerce essentiel ? Le confinement créé-t-il une concurrence déloyale entre les commerçants et la grande distribution ? Mais aussi : est-il prévu une mesure pour les collectivités locales qui exonèrent de loyer les petits commerçants fermés ?

Communication multi-canaux sur les mesures et initiatives

Depuis mars 2020 et pour jouer pleinement son rôle de guichet unique, la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a lancé plusieurs actions de communication sur les mesures prises par le gouvernement et sur l'accompagnement qu'elle propose aux entreprises du territoire.

Le site internet de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence et la newsletter

- Une page internet dédiée aux mesures d'urgence pour accompagner les entreprises et les démarches pour en bénéficier, mise à jour en permanence, en fonction des annonces et parutions officielles des textes réglementaires. Cette page rassemble également toutes les informations et outils clés à connaître, par exemple la plateforme créée par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence « [Géo'local13](#) » ou celle créée par CCI France « [Ouvrir ou ne pas ouvrir ?](#) ».

Des fiches pratiques qui détaillent pour chaque mesure : de quoi parle-t-on ? pour qui ? comment ? quand ? **22 fiches pratiques** ont été réalisées. Les fiches suivantes ont été mises à jour au cours des dernières semaines, pour prendre en compte les aides les plus récentes :

- [Fiche pratique #1 Fonds de solidarité](#)
- [Fiche pratique #2 Report du paiement des loyers et des factures](#)
- [Fiche pratique #5 Comment bénéficier du Prêt Garanti par l'Etat ?](#)
- [Fiche pratique #6 Comment fonctionne le chômage partiel ?](#)
- [Fiche pratique #15 Quelles règles en matière de dialogue social des entreprises ?](#)
- [Fiche pratique #22 Exonérations et aides au paiement des cotisations et contributions sociales](#)
- Des décryptages réguliers sur les annonces et plans d'aide. **29 décryptages** ont été publiés. La CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a publié en octobre et novembre :
 - [Décryptage #25](#) : Précisions sur les nouvelles mesures restrictives dans la métropole.
 - [Décryptage #26](#) : Suite à l'arrêt du 5 octobre, amendé le 7 octobre, retour sur le protocole sanitaire imposé aux restaurants autorisés à ouvrir depuis le 5 octobre.
 - [Décryptage #27](#) : Couvre-feu annoncé par le Président de la République et nouvelles mesures pour aider les entreprises.
 - [Décryptage #28](#) : Plan de reconquête régional pour aider les entreprises à limiter les impacts de la Covid-19.
 - [Décryptage #29](#) : Modalités et règles du nouveau confinement.
 - [Décryptage #30](#) : Covid-19 : les étapes de l'allègement du confinement
 - [Décryptage #31](#) : Quel protocole sanitaire pour les commerces ?
- Le relais des actions nationales lancées par CCI France (**vidéos explicatives, campagnes, appel à la solidarité avec les commerçants pour Noël**).

Toutes les informations nouvelles ou mises à jour, ainsi que le calendrier des événements organisés par la CCIAMP, sont présentées chaque semaine dans la **newsletter de la CCIAMP à 17 000 chefs d'entreprises** du territoire.

Les rendez-vous live

Pour mieux appréhender les besoins et difficultés des entreprises et présenter les outils pratiques à disposition des entrepreneurs, le président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence organise régulièrement des **Facebook Live** à partir de la page Facebook de la CCI.

Lors de la première édition du re-confinement le 3 novembre, à laquelle ont participé plus de 140 personnes, Jean-Luc Chauvin a proposé **une analyse et des outils pour comprendre les mesures administratives et économiques**. Il a également annoncé la **mise en place du Comité d'urgence économique et sociale** (cf. page 5), avant un temps d'échanges avec les entrepreneurs connectés.

Le soutien aux communes

Onze communes sont en cours d'accompagnement par la CCIAMP pour répondre aux problématiques économiques de la crise sanitaire. Des réunions d'informations sur l'aide et le soutien apportés par la CCIAMP sont organisées tout au long du mois de novembre.

Le soutien à la relance

La CCIAMP met également en avant une palette de solutions pour accompagner le maintien ou la relance des activités des acteurs économiques à travers :

- Une page spéciale de présentation du plan [France Relance](#), créée par la CCIAMP et proposant un décryptage du plan de relance et les outils à connaître pour saisir les opportunités de financement offertes par les mesures.
- Un tableau mis à jour chaque semaine des AO et AMI en cours et rattaché à France Relance.

Poursuite de la mobilisation des têtes de réseaux et VIP

En cette période de crise sanitaire, la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence est en contact quasi quotidien avec les membres des réseaux économiques du territoire : chambres consulaires et syndicats patronaux, fédérations et groupements professionnels, associations de commerçants, associations de zones d'activité et élus locaux et nationaux.

La CCIAMP anime des points de situation réguliers avec les réseaux d'entreprises organisés en 5 groupes distincts afin de les informer des mesures gouvernementales et de faire remonter au Préfet les problématiques :

- Groupe 1 - CCIPA, U2P13, CPME13, UPE13, CRESS, ordre des avocats, ordre des experts comptables, compagnie des commissaires aux comptes ;
- Groupe 2 - 27 fédérations et autres groupements professionnels départementaux ou régionaux : ARIA Sud, BTP13, France Chimie, UMF, UIMM, UFIP, Industries Méditerranée, FEP Sud-Est, FFB, FPI, FNAIM Aix Marseille Provence, FASK, Fédération des salles de Fitness, FNTV, French Tech Aix Marseille - Région Sud, FHP, FNTR, GNC13, PLANETE CSCA, OTRE, PRISM'EMPLOI, le Syndicat des Activités Évènementielles, UNICEM, Union des Cinémas du Sud de la France, UNICEM, UNIS, UMIH13 ;
- Groupe 3 - 30 associations de zones d'activités ;
- Groupe 4 - 24 associations de commerçants ;
- Groupe 5 - les membres de la CCIAMP.

Le comité d'urgence économique et social :

Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire, économique et sociale et face aux mesures prises par le gouvernement, en prolongement de la cellule Urgence Covid-19, la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a initié la création d'un comité d'urgence économique et sociale. Ce comité a pour objet de faire des propositions concrètes sur trois niveaux :

- Sur les modalités de mise en œuvre réelle et rapide des décisions gouvernementales,
- Sur des actions concrètes à mettre en place pour maintenir l'activité,
- Sur la nécessité de casser les chaînes de contamination le plus en amont possible.

Ces propositions sont portées auprès du Préfet, du gouvernement et des exécutifs locaux.

Le comité d'urgence économique et sociale regroupe les acteurs économiques à savoir les chambres consulaires, les syndicats patronaux, les fédérations et les groupements professionnels (voir également les remontées des fédérations et groupements plus bas), les associations de commerçants et les associations de zones d'activité.

La première réunion s'est tenue lundi 2 novembre avec 56 participants. Le comité a fait de nombreuses propositions, notamment en faveur du développement et de la promotion de l'achat local. Des groupes de travail sont constitués au sein du comité et se réuniront régulièrement par visioconférence. Ces groupes de travail se sont réunis dans la semaine du 16 novembre 2020.

Le Comité des partenaires sociaux :

Un comité des partenaires sociaux a été également lancé afin de trouver et porter des solutions concrètes et immédiates pour nos entreprises et nos salariés auprès du Préfet, du Premier ministre et des exécutifs locaux. Les membres invités à ce comité sont :

- Les syndicats de salariés représentatifs (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO),
- Les syndicats patronaux représentatifs (CPME13, UPE13, U2P13),
- Les chambres consulaires du département (CMAR, CCIPA, CCIAMP).

Trois réunions ont été organisées avec 8 organisations représentées : les mardis 3, 10 et 17 novembre 2020.

Exemple d'initiatives portées par ces comités :

- En matière d'achat local et suite à l'initiative de la CCIAMP au printemps, les entreprises, les comités sociaux et économiques (CSE), les autres employeurs privés, les collectivités et les particuliers peuvent depuis mi-octobre se procurer les chèques cadeaux du **dispositif Treiz'local** (chèques cadeaux pour favoriser l'achat local) qui référence près de 1000 commerces dans plusieurs villes du département (commandes en ligne sur le site : <https://www.treizlocal.com/accueil>).
- Demande au gouvernement d'augmenter le plafond permettant la défiscalisation des chèques cadeaux.

MOBILISATION DE LA CCI DU PAYS D'ARLES

Depuis le 30 octobre, 418 entreprises ont sollicité la CCI du Pays d'Arles et ont été accompagnées individuellement, notamment sur les sujets liés au Covid-19 et à la digitalisation de l'entreprise.

Principales sollicitations de la cellule :

- Information et accompagnement sur les aides financières (critères d'éligibilité aux aides financières et aux fonds de solidarité, modalités de report de charges, information sur les différents dispositifs accessibles selon le type d'entreprise et les activités exercées, possibilités d'exonérations...)
- Accompagnement à la digitalisation de l'entreprise (outils de mise en place d'un service de click & collect ou de vente en ligne, possibilités de financement ou de subvention, formations et webinaires thématiques...)
- Reclassement : possibilités de dérogation partielle à la fermeture administrative selon les activités exercées, protocoles pour accueillir la clientèle dans le cadre des activités autorisées et du click & collect, autorisations de déplacement pour les livraisons, approvisionnements ou déplacements professionnels...

Préoccupations majeures et besoins exprimés :

- Critères d'attribution des aides prenant en compte les pertes par rapport à l'année N-1 (pour certains établissements le CA N-1 a été fortement affecté par les grèves et manifestations de la fin 2019)
- Difficultés à financer les investissements nécessaires pour développer les outils numériques permettant de continuer une partie des activités (aides financières pour les investissements numériques)
- Aides financières du fond de solidarité, qui, même augmentées à 10 000 €, apparaissent parfois insuffisantes pour combler les pertes d'entreprises notamment celles dont l'activité est arrêtée à 100% pour la 2ème fois
- Certains bailleurs ne jouent pas le jeu et demandent le paiement des loyers sans tenir compte de la situation actuelle
- Exonération généralisée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les hôtels et les restaurants
- Difficultés de connexion au site de l'URSSAF pour procéder aux démarches.

Signaux d'alerte :

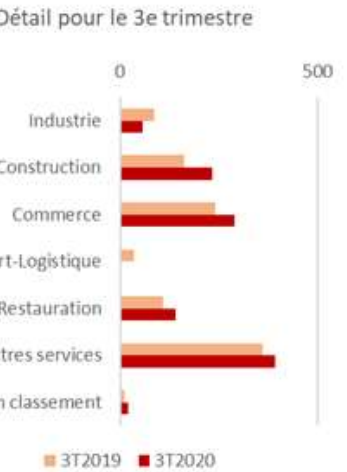
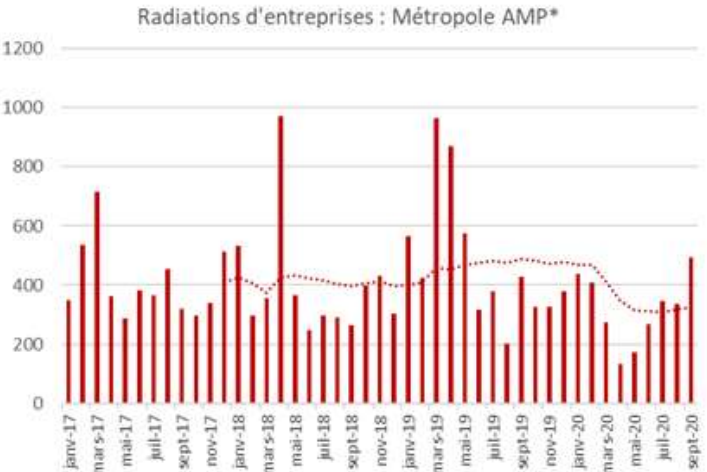
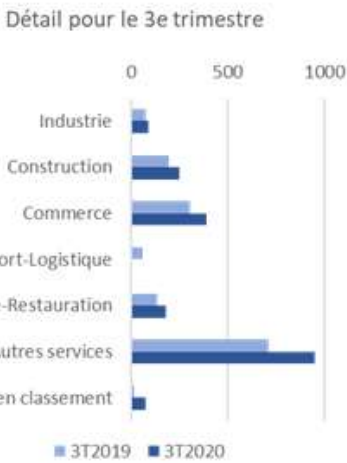
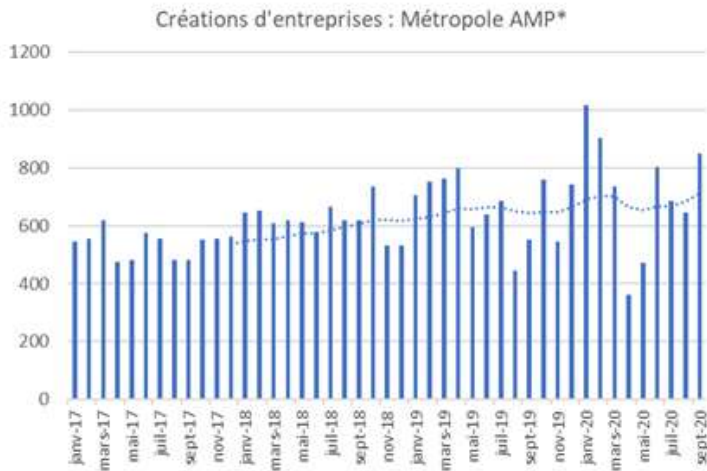
- Précarité de plus en plus forte des secteurs restauration, commerce non alimentaire, événementiel et tourisme : trésorerie insuffisante, forte inquiétude des chefs d'entreprises quant à la pérennisation de leur activité (la période des fêtes conditionnera pour beaucoup leur continuité ou leur arrêt)
- Emploi et investissements
 - Le travail temporaire est à nouveau en baisse, hormis pour la logistique
 - Augmentation du nombre d'entreprises qui sollicitent les dispositifs d'aides à l'embauche
 - Arrêt des recrutements dans la grande distribution après la fermeture de certains rayons (gestion des besoins avec les effectifs internes)
 - Les entreprises industrielles maintiennent leur activité mais restent très prudentes dans leurs projections, traduites notamment par un report des recrutements (dont elles ont pourtant besoin sur 2021) et des investissements
 - Des repreneurs d'entreprises renoncent à leur projet amenant ainsi à la fermeture d'établissements.

INDICATEURS ECONOMIQUES METROPOLITAINS DE LA CRISE COVID-19

Démographie d'entreprises (RNCS) : créations et radiations

Au 1er semestre 2020 (janvier-juin), aux niveaux national et métropolitain, on observe un **recul historique des radiations** qui résulte de la conjonction de plusieurs facteurs administratifs :

- un **ralentissement du traitement des dossiers pendant la période de confinement**,
- **des aides de l'Etat et des adaptations juridiques** (ex : allongement des délais de paiement) qui soutiennent des entreprises qui auraient dû initier cette procédure juridique.



Source : DEDE-CCIMP d'après données Infogreffe – Registre National du Commerce et des Sociétés

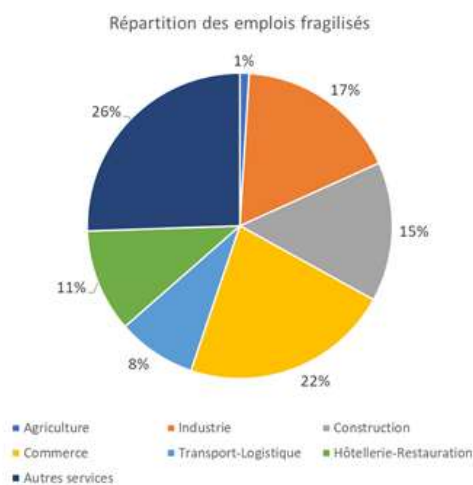
Au 3e trimestre (juillet-août-septembre), on observe pour la métropole Aix-Marseille Provence une progression des radiations (stables au niveau national) et une hausse des immatriculations (comme la tendance nationale).

Evolution des créations et des radiations d'entreprises par rapport à la même période de l'année précédente

Métropole AMP*	2e trimestre 2020/2019	3e trimestre 2020/2019	Janvier à Septembre 2019/2020
Immatriculations	-20%	30%	9%
Radiations	-67%	16%	-39%
Bouches-du-Rhône			
Immatriculations	-20%	30%	9%
Radiations	-69%	3%	-43%
France			
Immatriculations	-26%	18%	-2%
Radiations	-37%	-1%	-9%

A noter : La radiation est la dernière étape administrative d'une fermeture d'entreprise, après la dissolution et la liquidation. Il peut donc exister un décalage notable entre le début effectif des difficultés d'une entreprise et l'observation de sa radiation. Les données doivent être considérées comme provisoires pour le dernier trimestre.

Etablissements actifs avec procédure collective¹



Au 30 octobre 2020, ont été identifiés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence :

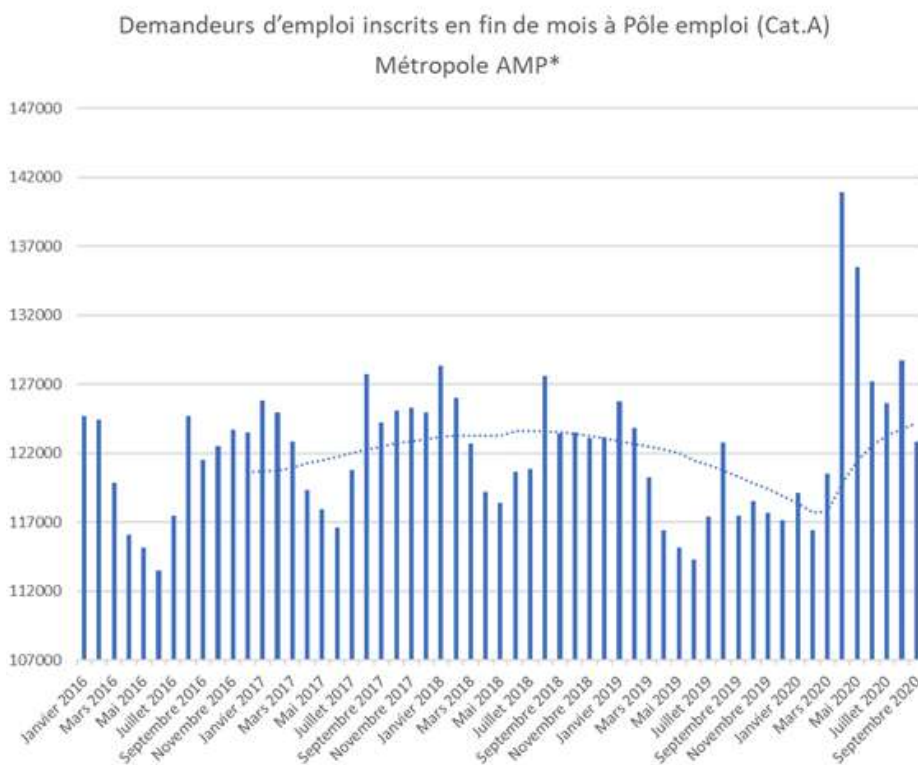
- **1 451 établissements ayant une procédure collective en cours** (privés ou associatifs) dont 142 concernent des entreprises dont le siège social est situé hors du territoire départemental.
- **6 300 emplois considérés comme fragilisés** (pour les seuls établissements actifs sous procédure collective).

¹ Procédure collective : plan de redressement, plan de continuation, procédure de sauvegarde... A noter que certaines procédures peuvent avoir été initiées il y a plusieurs années (un plan de redressement peut durer jusqu'à 10 ans).

Demandeurs d'emploi

Croissance du nombre de demandeurs d'emplois

La métropole Aix-Marseille Provence connaît une **croissance du nombre de demandeurs d'emplois** (cat. A) avec une évolution de 4,6% sur un an. Le taux de croissance du nombre de demandeurs est logiquement proche du taux départemental (5%), mais inférieur à l'évolution nationale (8,1%).



* Pour des raisons de disponibilité de la donnée par Pôle Emploi, seules les communes de plus de 5000 habitants (pour Pôle Emploi) sont ici prises en compte.

	Septembre 2019	Septembre 2020	Evol. %
Métropole AMP*	117 440	122 850	4,6%
Bouches-du-Rhône	130 520	136 990	5,0%
France	3 305 030	3 572 740	8,1%

Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes.

Caractéristiques des demandeurs : durée, niveau de formation, âge et genre

- A fin septembre, 43% des demandeurs d'emploi (cat. A) sont considérés de longue durée (plus d'une année de chômage) sur la métropole Aix-Marseille Provence (42% au niveau national).
- A fin septembre, 46% des demandeurs d'emploi (cat. A) ont un niveau de formation inférieur au Bac sur la métropole Aix-Marseille Provence (47% au niveau national).
- On dénombre 60 080 demandeuses d'emploi de catégorie A contre 63 180 demandeurs à fin septembre 2020 sur la métropole Aix-Marseille Provence. Le taux de féminisation est donc de 49% (50% au niveau national).



Intérim



Selon la branche professionnelle Prism'emploi, la **baisse des effectifs est moins conséquente** que pour la première vague avec un recul de 16% en septembre, qui s'accroît en octobre et novembre sans pour autant atteindre les chiffres du printemps.

Le personnel intérimaire soignant étant exclu de la prime COVID, il a des réticences à accepter les missions. La profession se mobilise sur le sujet en ce moment pour corriger cette situation inéquitable, d'autant plus que la **demande des établissements hospitaliers explose**.

Tendance économique

Après le premier confinement, on observe un effet de rattrapage partiel jusqu'à mi-août (dans les commerces notamment). Les quinze premiers jours de septembre, l'activité est bien répartie puis on observe un effet de plateau jusqu'à la fin du mois d'octobre. **Tous les secteurs sont maintenant en recul : le secteur le plus touché est la distribution non alimentaire** (- 33% entre fin octobre et 1ère semaine de novembre) ; le secteur de la construction reste peu dynamique ; le secteur industriel n'a pas redémarré (hors agro-alimentaire mais pas avec la même progression que lors du premier confinement). Seule la livraison à domicile connaît une forte progression (La Poste et ses sous-traitants, Amazon etc.). L'activité globale en novembre est estimée à -18% par rapport au même mois en 2019.

Ce sont **les plus petites structures qui sont les plus touchées par le confinement, en particulier les entreprises du BTP**. Certaines commandes publiques de chantiers ne sont pas payées et cela empêche de poursuivre une activité et entraîne une mise en chômage partiel. Dans le BTP, la visibilité n'est plus qu'à 3 mois (manque d'engagement, de confiance des clients).

Une note optimiste : les entreprises sont de plus en plus **réceptives à l'alternance pour les métiers en pénurie** (en particulier les ETI et grandes entreprises) tels que les techniciens fibre optique, techniciens énergie, gestionnaires de dossiers (assurances), coffreurs, électriciens, métiers du VRD (voirie), etc. : globalement des métiers plus qualifiés.

Dispositifs financiers

Fonds de solidarité, PGE, aides... consommés dans les Bouches-du-Rhône

Le gouvernement propose un [tableau de bord COVID-19 de suivi](#) des aides au niveau national et par région et département. Les données sont mises à jour quotidiennement pour certaines aides (fonds de solidarité par exemple).

Fonds de solidarité : Bouches-du-Rhône

montant : **258,44 M€** nombre d'aides : **180 993** nombre d'entreprises : **63 286**

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAE (en M€)



Données au 23/11

Aides artisans / commerçants : Bouches-du-Rhône

montant : **27,24 M€** nombre : **35 674 aides**

Top 10 des aides CPSTI ventilées par code section NAE (en M€)



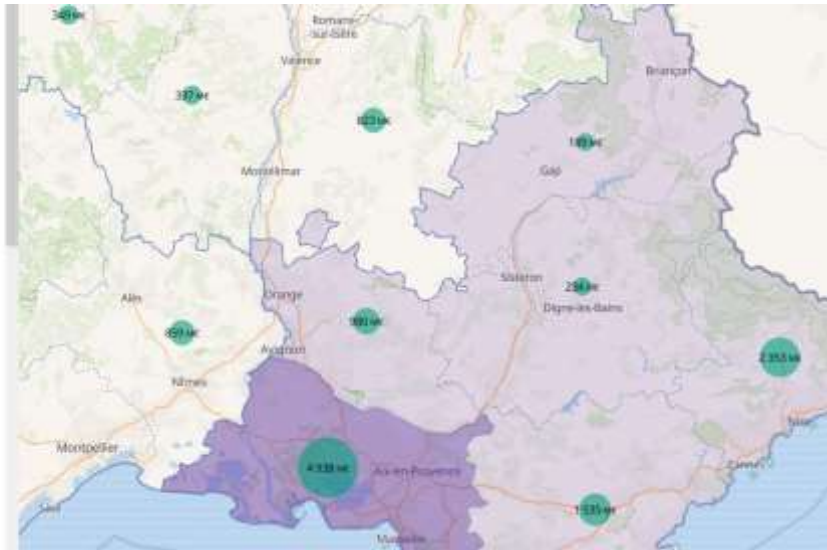
Données au 30/09

63 286 entreprises sont bénéficiaires d'une aide du fonds de solidarité pour un total de 258 millions d'euros. Plus de 83 millions ont été versés aux deux principaux secteurs bénéficiaires du fonds de solidarité dans les Bouches-du-Rhône : l'hébergement et la restauration, et le commerce. Les entreprises du commerce et de la construction sont les principaux bénéficiaires des aides aux artisans et commerçants. Ces aides représentent un total de plus de 27 millions d'euros équivalant à **35 674 aides**.

Prêts garantis par l'Etat : Bouches-du-Rhône

montant : **4 938,27 M€** nombre : **23 201 aides**

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAE (en M€)



Données au 13/11. Les deux premiers secteurs qui ont eu recours aux PGE sont le secteur des transports et de l'entreposage, et le secteur du commerce. Des prêts pour un montant de près de **5 milliards d'euros** ont été contractés dans les Bouches du Rhône (à titre de comparaison : 2,3 milliards dans les Alpes-Maritimes, 1,3 milliards dans le Var, plus de 46 milliards en IDF).

Perspectives métropolitaines

La CCIAMP a publié sa **conjoncture métropolitaine trimestrielle le 20 novembre**. Les entrepreneurs sont interrogés sur la situation de leur entreprise au moment où ils répondent à l'enquête, soit du 5 octobre au 3 novembre 2020, période couvrant le couvre-feu et le début du deuxième confinement. **Cliquer [ici](#) pour consulter la version complète de la conjoncture métropolitaine du 3ème trimestre 2020.**



Un rebond insuffisant

50% des chefs d'entreprises indiquent une baisse d'activité au 3e trimestre (particulièrement les entreprises de moins de 10 salariés et les cafés-hôtels-restaurants) contre 75% au 2e trimestre (un recul historique lié au 1er confinement).

Impact sur l'emploi

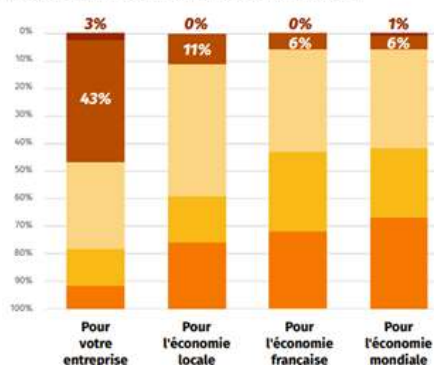
Le recul de l'activité impactera à la baisse les perspectives de recrutement : seules 5% des entreprises prévoient d'embaucher au 4e trimestre, contre 16% qui anticipent un recul de leurs effectifs. Une dégradation qui s'affirme depuis 6 mois.

Un avenir incertain

Une entreprise sur 100 seulement anticipe un retour à la normale dans les 3 prochains mois (elles étaient 1 sur 3 lors de la précédente enquête). 1 entreprise sur 5 espère un retour à la normale d'ici la fin du 1er semestre 2021, alors que 1 entreprise sur 5 l'envisage uniquement au 2e semestre 2021. Une crise qui pourrait donc **s'inscrire dans la durée**.

Un manque de confiance dans l'avenir

Les chefs d'entreprises sont de plus en plus inquiets pour l'économie locale, nationale et internationale mais aussi pour leur entreprise.



→ 2 principales craintes ou menaces

- Risque épidémique et reconfinement
- Perte de clientèle, loin devant les mesures limitant la production et les difficultés d'approvisionnement

→ Un retour à la normale hypothétique pour les entreprises en baisse d'activité

- Plus d'un chef d'entreprises sur 2 reste indécis quant à un retour à la normale :
- Seule 1 entreprise sur 100 anticipe un retour à la normale dans les 3 prochains mois (contre 1 sur 3 au 2^e trimestre)
- À peine plus d'1 entreprise sur 5 espère un retour à la normale d'ici la fin du 1^{er} semestre 2021
- Moins d'1 entreprise sur 5 l'espère au 2^e semestre 2021

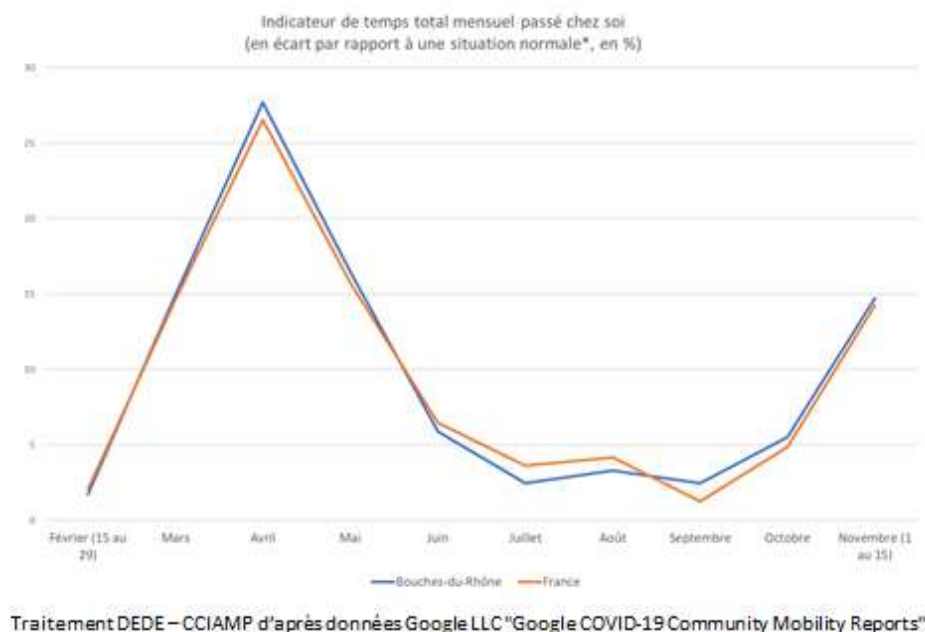
→ Une crise qui s'inscrit dans la durée pour la majorité des chefs d'entreprises

Remontées de “Google Mobility Residentials”

→ Google LLC met à disposition, pendant cette crise du Covid, les données sur la mobilité de sa communauté “Google Mobility Residentials”. Cet indicateur permet d’illustrer les tendances de déplacement au fil du temps par grandes catégories de lieux. **A retrouver ci-dessous et dans la partie dédiée aux commerces.**

Par rapport à une situation normale², le temps total passé chez soi reflète de façon assez remarquable, selon l’INSEE, les pertes d’activité mensuelles estimées et prévues depuis avril au niveau national. Cela s’explique en partie par le fait que, de façon générale, le temps passé dans le lieu de résidence augmente avec la moindre fréquentation des lieux de travail et des lieux de consommation.

A noter que, à terme, la montée en charge du télétravail pourrait être de nature à augmenter cet indicateur sans forcément faire baisser l’activité économique.



² Période de référence : les données montrent l’évolution du nombre de visiteurs (ou du temps passé) par rapport à la valeur médiane de la période de cinq semaines entre le 3 janvier et le 6 février 2020. Cela implique les recommandations suivantes : 1/garder à l’esprit que l’évolution n’est pas nécessairement proportionnelle au nombre de visiteurs ; 2/ éviter de comparer des évolutions quotidiennes, en particulier entre le week-end et la semaine ; 3/ la période de référence a été choisie sur une période récente, avant la perturbation généralisée due au COVID-19 et ne peut donc pas être normale pour toutes les régions de la planète.

FOCUS CHR ET COMMERCES

Impact du reconfinement sur les CHR et commerces de proximité d'AMP

Une enquête a été réalisée du 17/11/20 au 20/11/20 (3ème semaine de reconfinement) auprès des **cafés-hôtels-restaurants (CHR) en partenariat avec l'UMIH**, et des **commerces de proximité de la métropole Aix-Marseille Provence**. L'objectif était de mesurer l'impact du reconfinement sur ces deux secteurs d'activité. 190 chefs d'entreprises ont répondu à l'enquête.

Trois résultats clés :

Un reconfinement qui touche durement les Commerces de proximité et les CHR avec des chefs d'entreprises qui tentent de compenser leur perte d'activité :

- 7 établissements sur 10 se déclarent en suspension d'activité ou en recul de plus de 50% à la 3e semaine du reconfinement.
- 1 chef d'entreprise sur 2 a mis en place de nouvelles actions pour compenser ses pertes. Le secteur de la restauration amplifie le duo livraison/vente à emporter, mis en place depuis plusieurs années. Le trio livraison, click & collect et vente en ligne en site propre est le plus souvent cité par les commerces de proximité.

Des chefs d'entreprises qui s'appuient sur les différentes aides plutôt bien arrivées à destination malgré certains freins pour les obtenir :

- 9 commerces de proximité ou CHR sur 10 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides depuis le 1er confinement : l'activité partielle est l'aide la plus sollicitée devant le PGE, le fonds d'indemnisation de 1.500€ et le report de charges fiscales ou sociales. Des aides obtenues à la date prévue pour une majorité des répondants.
- 1 chef d'entreprise sur 2 a rencontré des freins à leur obtention : dossiers très complexes, pas de contacts identifiés ou encore des aides inadaptées à leur situation, notamment pour les CHR.

4 Commerces de proximité ou CHR sur 10 envisagent d'arrêter définitivement leur activité ou ne savent pas s'ils pourront la maintenir :

- Cette cessation d'activité est envisagée d'ici la fin d'année, ou au plus tard fin du 1er semestre 2021, pour une majorité d'entre eux.

Commerce, restauration et click & collect en Pays d'Arles

De nombreux commerçants/restaurateurs sont sans véritable site web, ni pages professionnelles sur les réseaux sociaux :

- Quelques fois, par méconnaissance des outils numériques permettant le click & collect ou le paiement en ligne
- Pour certains, travailler avec une boutique physique est presque un acte "militant", passer à une boutique virtuelle est vécu comme un reniement : la relation client n'est plus la même, il n'y a plus la notion de conseil ni le plaisir d'échanger
- Les commerces indépendants se sentent plus démunis que les franchisés, mieux outillés et équipés (le siège administratif gère la communication et le marketing)
- Pour les petits commerces, la gestion d'un site internet nécessite du temps (difficile à dégager) et parfois du personnel
- Difficultés à investir dans des équipements numériques pour mettre en place le click & collect ou la vente en ligne, alors que les finances sont exsangues.

Le click & collect ne peut pas s'adapter à tous les commerçants et restaurateurs :

- Peu avantageux financièrement ou difficile à mettre en œuvre pour certains (prêt-à-porter) ; plus simple et plus rentable pour d'autres (restauration rapide). Les restaurants traditionnels ont plus de mal car la pratique s'avère peu rentable
- Les restaurateurs ne peuvent pas tous adapter leur cuisine et "spécialités" au click & collect ou à la vente à emporter.

Un sentiment d'injustice et de lassitude :

- Même en mettant en place la vente en ligne, les petits commerçants ne peuvent rivaliser avec les grandes enseignes du e-commerce.
- Les restaurateurs qui ont investi et mis en place le protocole sanitaire imposé par leur branche et syndicat ont l'impression de payer pour ceux qui n'ont pas respecté les règles, ils se sentent « punis » et délaissés.

Pour l'instant, les effets du click & collect sont peu nombreux pour les commerçants et restaurateurs qui l'ont mis en place dans les villages. Néanmoins leur volonté de franchir le pas est forte :

- L'accompagnement sur la thématique "numérique/e-commerce" se situe au 2e rang des appels à la cellule, après l'accompagnement sur les aides financières
- Très bon accueil du dispositif des CCI, SOS Numérique, de la part des entreprises contactées par les conseillers de la cellule Appui
- Très bon retour également sur les formations et les webinaires "Commerçants, continuez à vendre pendant le confinement" organisés par la CCI du Pays d'Arles
- En plus de Géo'Local 13, initié par la CCIAMP, plusieurs initiatives de plateformes de vente/achat local sont recensées sur le territoire du Pays d'Arles.

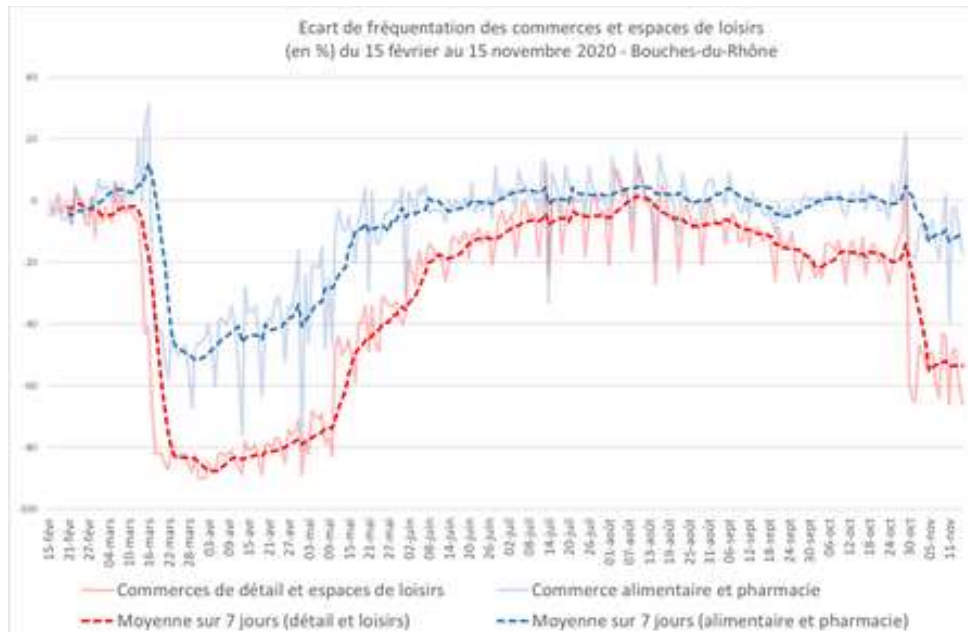
Besoins exprimés par les commerçants :

- Disposer d'outils collectifs pour la mise en œuvre de la vente en ligne et de la présence sur le web
- Accompagner, voire mettre en place un service de mise en ligne des offres commerciales.

Remontées de “Google Mobility Residentials” sur le commerce dans les Bouches-du-Rhône

Pour le commerce, Google différencie les commerces alimentaires et pharmacies, considérés dans la plupart des pays comme “essentiels”. Le recul de cet indicateur de fréquentation depuis la fin août reflète l’expansion progressive de la 2ème vague de contamination, avec une dégradation en septembre et la rupture franche amenée par le reconfinement.

Si ce 2ème confinement semble plus “allégé” que le 1er, le recul de cet indicateur pour le commerce de détail hors alimentaire/pharmacie, reste particulièrement important dans les Bouches-du-Rhône, avec en moyenne, sur la période allant du 09/11/20 au 15/11/20, -53% de fréquentation par rapport à la période de référence*, (contre -88% au plus fort du 1er confinement).



*Période de référence : Les données montrent l’évolution du nombre de visiteurs (ou du temps passé) par rapport à la valeur médiane de la période de cinq semaines entre le 3 janvier et le 6 février 2020. Cela implique les recommandations suivantes :

- Garder à l’esprit que l’évolution n’est pas nécessairement proportionnelle au nombre de visiteurs.
- Éviter de comparer des évolutions quotidiennes, en particulier entre le week-end et la semaine.
- La période de référence a été choisie sur une période récente, avant la perturbation généralisée due au COVID-19 et ne peut donc pas être normale pour toutes les régions de la planète.

Commerce hors proximité (grande distribution)

Mobilisation générale

L'annonce du reconfinement a été un choc, *“une douche froide avec un sentiment d'injustice”*. La presse a parlé de *“désastre économique”*, de *“mort économique”*, de *“mise à mort des bars et restaurants”*, d'un *“effondrement sans précédent de notre économie régionale”*.

La réponse fut immédiate avec un lobbying intense auprès du gouvernement mené par tous les acteurs économiques et les représentants du commerce. Lettres ouvertes, manifestes, tribunes et SOS sont envoyés pour demander la réouverture au plus tôt des commerces dits “non essentiels”. Cette pression forte sur l'exécutif a abouti dans un premier temps à la **fermeture des rayons "non essentiels"** dans les grandes surfaces pour une équité avec les petits commerces et au **report du Black Friday** au 4 décembre ; l'objectif étant une **réouverture des commerces dits “non essentiels”** dans les plus brefs délais ainsi que la possibilité **d'ouvrir tous les dimanches du mois de décembre**.

Des initiatives ont également été prises très rapidement par les maires pour soutenir leurs commerçants et artisans de proximité : **exonération des loyers, de la redevance d'occupation du domaine public** et de la **taxe locale sur la publicité extérieure** ; autorisation **d'utiliser gratuitement la voie publique** ; **gratuité des droits de place** pour les commerces non sédentaires ; **gratuité de la cantine** ; **plateformes e-commerce**, pages internet avec **listing des commerçants** ; opérations de **communication** ; distribution de **bons d'achats à valoir dans les commerces de la commune** ; mise à disposition **d'aires de drive** ; ouverture d'un **guichet d'information** sur les aides ou **gratuité des parkings de surface**.

Grande distribution

La grande distribution se mobilise pour faire profiter les petits commerçants de leurs outils numériques, avec la mise à disposition de leur marketplace ([Drive solidaire](#) d'Intermarché, **Cdiscount**) pour le « Click », le « Collect » se faisant directement dans leur boutique. **Carrefour** et **Monoprix** quant à eux, font de la place dans leurs rayons pour y installer des petits commerçants et/ou des producteurs.

À la suite du report du **Black Friday** au 4 décembre, les représentants de la grande distribution, du commerce et de la vente en ligne se tiennent prêts à **démarrer une bataille commerciale** dès la réouverture des commerces dits “non-essentiels”. L'organisation “Alliance du commerce” **fait appel à la responsabilité de chacun** pour ne pas démarrer le week-end du 28 novembre avec des promotions importantes. A noter : en 2019, *« cette opération commerciale a généré un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros en France, pour l'essentiel réalisé dans les magasins, tandis qu'un milliard d'euros a été déboursé dans les achats en ligne »*.

Sur le territoire métropolitain, les centres commerciaux ont fait le choix de rester ouverts malgré des flux très faibles, pour permettre aux quelques commerçants qui le peuvent, d'ouvrir ou de travailler en « click & collect ». Klepierre affiche une baisse de -60% à sur l'ensemble de ses centres commerciaux (Prado, Bourse, Merlan et Grand Littoral). Toutefois, pour certains commerces, le CA généré ne couvrant pas les frais de salaires, la question se pose de fermer complètement et de mettre les salariés au chômage partiel. Une situation qui pourrait perdurer si les allègements prévus par le gouvernement pour le mois de décembre étaient insuffisants. Le bailleur attend quant à lui, une décision gouvernementale sur les loyers commerciaux, pour prendre des mesures favorables aux petites entreprises.

Pour Carrefour La Pioline c'est une baisse de chiffre d'affaire et de flux de -30%. Seulement 2 restaurants pour la vente à emporter et 1 opticien sont ouverts sur 34 boutiques.

D'autres tentent des solutions d'achats en visio-conférence comme le centre commercial Avant Cap avec [Visio&Shop](#), destiné aux commerces fermés.

E-commerce

Sans grande surprise, ce 2ème confinement permet au e-commerce de retrouver une part de marché équivalente à celle du 1er confinement, soit près de 9%. Depuis le début de l'année 2020 la moyenne prend 2 points par rapport à fin 2019, soit 7,8%. Selon le cabinet Nielsen, *"au vu des croissances des années précédentes, c'est un gain de 4 à 5 ans de part de marché pour le e-commerce en France"*. Les foyers français, toujours plus séduits par le e-commerce, dépensent davantage par commande online que lors d'une visite en magasin (Source Nielsen).

Si le **drive piéton** est le *"circuit le plus dynamique du paysage en France avec une croissance moyenne de +85% sur l'année... et +179% lors du premier confinement"*, le **livraison collaborative** (entre voisins) a le vent en poupe. Cette solution séduit les acteurs de la grande distribution et les commerçants : Système U, Intermarché, E. Leclerc, Netto font déjà appel à des startups proposant un service de livraison de courses entre particuliers, soit moyennant une petite rémunération ([Yper](#), [Shopopop](#)), soit gratuitement ([Courseur](#)).

Dès le début de ce 2ème confinement, les géants d'internet se sont montrés « solidaires » avec leurs tout petits concurrents. Ebay, Leboncoin, Cdiscount, Rakuten, Facebook et même Amazon ont facilité l'accès à leur plateforme. Toutefois, selon l'activité (ex : fleuristes) **la vente en ligne est considérée comme un frein à l'achat**. Les commerçants s'y mettent à contre-cœur et le CA généré par le « click-and-collect » ne suffit pas, **il permet au mieux de maintenir un petit niveau d'activité**.

Localement, une multitude de solutions digitales sont très vite apparues pour favoriser la consommation locale, certaines étant déjà opérationnelles depuis le 1er confinement : [Consommons local](#), [Geo'local13](#), [Drive local](#), [Shop in Arles](#), [Sauver Noël](#), [Tout Aix](#), [Mirashop](#), [Faire mes courses](#), [Le Noël des créateurs](#), [Coq Trotteur](#), [Shopinon](#), [marché de Noël des artisans](#) ... Si la multiplication des dispositifs semble rendre l'accès plus complexe au service adéquat, elle permet à chacun, commerçant comme consommateur, de multiplier ses occasions de visibilité d'un côté et d'opportunités de soutenir ses commerçants de l'autre. On peut également imaginer qu'à terme se dégagera une solution plus coordonnée.

Quelques initiatives locales

Drive solidaire pour confinement gourmand : les chefs de Gourméditerranée s'installent sur le parvis de l'hôtel Intercontinental à Marseille avec un chef différent chaque soir (<https://www.facebook.com/gourmediterranee/>).

#supportersdenosrestos : une initiative **Uber Eats** avec le soutien de l'**Olympique de Marseille**, destinée à reverser aux restaurateurs indépendants partenaires de l'opération, 1 M€ sous forme de dons attribués par les utilisateurs de l'application, lors de leur commande effectuée entre le 20 et le 29 novembre. Le club multiplie les actions de solidarité depuis le 1er confinement : mise à disposition du stade pour la distribution alimentaire ou le stockage de denrées, hébergement de femmes victimes de violences et leurs enfants, mobilisation de la communauté OM à faire des dons via la plateforme [Geev](#).

Coop Synchro : une solution mutualisée de livraison à vélo qui propose un système de ticket, que la fédération Commerce en 13 préachète en nombre pour ses adhérents. Le coût est divisé par 2 pour les commerçants.

ZOOM SUR TROIS FILIERES CLES DU TERRITOIRE

Santé

Des actions en faveur du dépistage

Depuis la sortie du confinement le 28 avril dernier, la stratégie du gouvernement pour la lutte contre la COVID-19 reposait sur le dépistage des nouveaux cas. En renfort du dépistage via des **tests PCR** réalisés notamment en laboratoires de biologie, le gouvernement a ouvert la voie aux **tests antigéniques** en octobre.

L'aéroport Marseille Provence en partenariat avec l'ARS met à disposition des passagers depuis le 26 octobre des tests antigéniques. Les aéroports de Roissy et Nice suivent la même démarche pour favoriser la reprise du trafic.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et de soutien aux entreprises, la Région a mis des **tests de dépistage rapide sérologiques, à la disposition des TPE** (de 1 à 10 salariés) implantées dans une zone d'activités située sur les communes ayant un fort taux d'incidence de la COVID-19.

La recherche pour lutter contre la Covid-19, mais pas que :

Vaccins : des autorisations de mise sur le marché imminentes

Près de 200 programmes de vaccins sont en développement dans le monde, avec des états d'avancement variables. **48 produits** sont en phase **d'essais cliniques** et **11** ont entamé la dernière ligne droite : la phase III, avec des ambitions de **mise sur le marché entre la fin 2020** et le 1er trimestre 2021. Notons parmi les plus avancés, la société américaine de biotech Moderna, une dont le PDG Stéphane Bancel est Marseillais.

A côté des enjeux de recherche et innovation, les questions liées à la **capacité de production massive des doses** de vaccins à travers le monde et les **stratégies de vaccination** que retiendront les gouvernements, sont au cœur des échanges.

L'actualité des entreprises de la filière Santé, sur notre territoire

Parmi les **31 projets de relocalisation industrielle** financés par le gouvernement (appel à projets Résilience), figure celui de **Comex SA**. Implantée à Marseille, l'entreprise historique, spécialisée dans l'ingénierie et la fabrication d'équipements sous-pression, va se lancer dans la **production en série de pousse-seringues électriques**.

Une réponse à l'incapacité actuelle de la France à se fournir en pousse-seringues certifiés hyperbares et **assurer la fourniture de poussettes-seringues certifiées standards à l'ensemble des établissements hospitaliers français**. Ce positionnement unique sur le territoire permettra à la France d'avoir une filière française de pousse-seringues électriques, un dispositif essentiel au milieu hospitalier et à la Marine Nationale.

Spécialisée dans les tests rapides, **Medisur** (Meyreuil) **a vendu un million de tests antigéniques en un mois** et accompagne les entreprises, dans leur communication auprès des salariés. Medisur a ainsi pris en charge, durant 3 jours, l'organisation du dépistage de 200 personnes sur les chantiers du Grand Paris Express - Vinci Construction. « *C'est un moyen pour les entreprises d'être acteur de la prévention et de casser les chaînes de contamination* », insiste Vincent Dailloux, à la tête de Medisur.

Exolis (Marseille) renforce son accélération : l'entreprise de **e-santé** a développé lors de la première phase de la pandémie l'outil **Engage**, visant à renforcer les liens entre patients et hôpitaux. **7 ARS** ont **fait appel** à cet **outil personnalisable** pour le suivi à distance des malades, téléconsultations, traçage des cas contacts.

Softway medical (Meyreuil) poursuit ses embauches, avec **une centaine de postes à pourvoir**. Dès l'annonce du premier confinement, l'entreprise avait décidé de maintenir toutes les nouvelles embauches. Depuis septembre, **54 personnes**, dont 10 alternants mais aussi 12 stagiaires dont les contrats ont été transformés en CDI **ont rejoint l'entreprise**. Des formations ont été mises en place et 96 des salariés ont choisi de monter en compétences pendant le confinement.

Enovacom porte l'offre santé digitale d'Orange Business Services. Cette entreprise marseillaise acquise par Orange Business Services en 2018, se voit transférer les activités d'Orange Healthcare depuis le 1er octobre 2020. Enovacom se renforce ainsi dans l'e-santé afin d'atteindre son ambition de devenir l'un des leaders français de la santé numérique.

Par ailleurs, le groupe Orange a décidé d'investir via sa holding Orange Digital Investment dans le fonds Digital Health 2 (DH2) de LBO France, acteur majeur du capital-investissement en France. Le fonds Digital Health 2 ambitionne d'investir en France et en Europe de l'Ouest, 200 M€ dans des PME de e-santé dédiées au B2B en phase de croissance.

Solutions 909 s'attaque au RGPD dans le secteur médical. La start-up basée à Marseille se positionne comme un accompagnateur des dirigeants pour rentrer dans les clous de la réglementation européenne sur le traitement des données. Elle cible principalement les professionnels de la santé, un secteur où les restrictions sont particulièrement renforcées.

Aéronautique et activités aéroportuaires, Logistique, Maritime

Aéronautique

Covid : « Pour les hélicoptères, la crise est très différente de celle de l'aviation »

Dans l'aéronautique, la **branche hélicoptère** subit moins la crise que dans l'aviation commerciale, car l'hélicoptère reste indispensable dans de nombreux secteurs, notamment dans le sanitaire. Chez Airbus Helicopters, **très peu de commandes ont été annulées** grâce à la **répartition du portefeuille entre appareils civils et militaires**, avec une baisse de commandes contenues entre 25 et 30 %.

Selon son **président Bruno Even**, **l'activité d'Airbus Helicopters résiste bien et devrait stabiliser son chiffre d'affaires au niveau de 2019**. « Sur les neuf premiers mois de l'année, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros contre 3,7 à la même période l'an passé, avec une baisse des livraisons à 143 appareils contre 173, en grande partie compensée par une hausse de l'activité de services. Notre carnet de commandes était fin septembre de 669 hélicoptères contre 681 un an plus tôt. Pour nous, **le défi porte davantage sur le moyen terme, quand la baisse des prises de commandes de cette année se reflétera dans nos ateliers** ».

- Parallèlement, le fonds d'investissement **Aerofund 4** donne des outils pour **sécuriser la chaîne d'approvisionnement très fragilisée**.
- Le **gouvernement s'est également engagé** à acheter 8 hélicoptères Caracal, 2 nouveaux modèles d'hélicoptères pour la sécurité civile et 10 hélicoptères H160 pour la gendarmerie, ainsi qu'un nouveau prototype de drone de surveillance naval. Mais cette **commande supplémentaire** ne suffira pas, sachant qu'Airbus Helicopters vend chaque année entre 300 à 350 hélicoptères.
- Bruno Even, souligne **l'importance des programmes militaires pour soutenir à moyen terme l'activité d'Airbus Helicopters**. Le groupe attend avec impatience le lancement des programmes comme le **drone naval (SDAM)**, la nouvelle version de **l'hélicoptère lourd NH90** pour les forces spéciales, et surtout la rénovation du programme d'hélicoptère de combat **TigreMk3**.

Le **site de Marignane**, estime pouvoir **faire face sans diminuer l'emploi, même si les embauches sont gelées**. Le plan de relance aéronautique du gouvernement donne de la visibilité pour deux à trois ans et permet donc de sécuriser les emplois à court terme.

Entre diversifications et acquisitions

Doté de 100 millions en 2020 et de 300 millions sur trois ans, le **Fonds de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique** doit permettre aux acteurs de la filière aéronautique de rebondir, en développant des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques. L'objectif est de sortir de la crise par le haut, en préservant les compétences et en préparant l'avion vert du futur.

3 entreprises métropolitaines sont lauréates de ce fonds : Oxytronic (Aubagne), Tommasi Industries (Marseille), Solution F (Venelles).

- Oxytronic, spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements électroniques embarqués, souhaite fabriquer des circuits imprimés vierges, permettant de se positionner sur de nouveaux marchés, notamment hors aéronautique.
- Tommasi Industries, spécialisée dans la mécanique de précision pour le marché des hélicoptères, obtient 700 K€ pour la modernisation de ses équipements de production et de contrôle, ce qui lui permettra de développer son activité et ses recrutements, tout en limitant son impact environnemental.
- Solution F, spécialisée dans les systèmes de propulsion hybride, se diversifie avec un projet de création d'une entité de production de moteurs aéronautiques certifiés de nouvelle génération SF3T.

Avec l'acquisition de la PME aixoise AeroTech Pro, le groupe de maintenance aéronautique **Sabena Technics** s'offre une place de choix sur **les marchés militaires** en disposant d'infrastructures et de moyens humains en France pour assurer le soutien industriel des Airbus A400M et A330 MRTT.

Activités aéroportuaires

Le **secteur aéroportuaire**, parmi les premiers touchés par la crise sanitaire au printemps 2020, reste **extrêmement fragilisé**. La seconde phase de confinement du pays, largement partagée chez nos voisins européens, risque de mettre à genoux de nombreux acteurs. L'Association des aéroports européens (Airports Council International Europe) estime que **200 aéroports en Europe sont menacés de faillite**.

Avec l'effondrement du trafic, sa très lente reprise depuis l'été et les aides d'Etat qui ont surtout ciblé les compagnies aériennes, certains appellent à une **refonte du modèle économique des aéroports**, notamment dans le cadre d'une concurrence territoriale, certainement exacerbée demain, **et des relations futures entre aéroports et compagnies aériennes**.

En termes de perspectives, le trafic passagers ne devrait retrouver son niveau d'avant-crise qu'en 2023 ou 2024.

Pour l'**Aéroport Marseille Provence**, le mois d'octobre 2020 affiche une baisse de plus de 70% par rapport à 2019, avec moins de 270 000 passagers accueillis. Sur les dix premiers mois de 2020, le trafic a chuté de près de 65%, avec seulement 3 millions de passagers.

Et les conséquences du second confinement ont été aussi immédiates que brutales : seuls les voyages pour motifs personnels impérieux et professionnels étant tolérés, l'**effondrement de la demande** entraîne un **recul de 85% du trafic par rapport à 2019 sur les 15 premiers jours de novembre**.

Après plus de 10 millions de passagers en 2019, un niveau historique, les **prévisions pour 2020** s'assombrissent encore et tablent désormais sur un trafic de 3,2 millions de passagers, soit **68,5% de baisse**.

L'**activité fret**, notamment le fret express, continue d'afficher une certaine résilience, avec toutefois une baisse notable des volumes. **A fin octobre**, 40 953 tonnes ont été traités, soit **18% de moins** qu'à la même période en 2019.

Financièrement, cette situation se traduit par une **perte de 80M€ de chiffre d'affaires en 2020**, un résultat net négatif (de l'ordre de -25 M€) et une consommation mensuelle de 6M€ de trésorerie. Si de nombreux projets d'investissements prévus entre 2020 et 2025 ont été décalés, l'Aéroport MP a pu redémarrer en mai dernier les chantiers en cours (à l'exception du projet de parking), soutenu par les politiques de relance du gouvernement et des collectivités.

Au niveau international, **afin d'accélérer la réouverture des frontières en toute sécurité**, et alors que des compagnies laissent entendre qu'un vaccin sera obligatoire pour embarquer, l'Association du transport aérien international (IATA) a annoncé le 23 novembre dernier la prochaine livraison de l'**IATA Travel Pass**.

Cette solution, conçue avec l'International Airlines Group (IAG) « *gérera et vérifiera le flux sécurisé des informations nécessaires sur les tests ou les vaccins entre les gouvernements, les compagnies aériennes, les laboratoires et les voyageurs* ». Elle pourrait ainsi notamment **se substituer aux dispositifs de quarantaine**, en fournissant une **infrastructure mondiale de l'information** à même de gérer, partager et vérifier les données sanitaires des voyageurs.

Partant du principe que les récentes annonces en matière de vaccins ne devraient toutefois pas donner lieu à une vaccination à grande échelle avant plusieurs mois... l'association poursuit ses efforts pour une réouverture coordonnée et en toute sécurité des vols.



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Transport routier de marchandises

Dans le cadre du second confinement, la **FNTR** a lancé une **enquête sur l'impact économique de la crise, réalisée entre le 16 et le 23 novembre** auprès des professionnels du transport routiers de marchandises. Elle s'inscrit dans une série d'enquêtes de la FNTR et fait notamment suite à un baromètre de la situation au 3ème trimestre 2020 (publié au 21/10/2020), avant le nouveau confinement : l'activité n'avait pas retrouvé ses niveaux de 2019, malgré la reprise économique constatée dans divers secteurs (commerce de détails, industrie manufacturière notamment).

Après 3 semaines de confinement, les entreprises ne sont pas dans la même situation qu'au printemps dernier, mieux préparées à la situation, elles sont nettement **moins nombreuses à être à l'arrêt**.

Néanmoins, les disparités régionales font apparaître des situations bien contrastées, et **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est à nouveau l'une des plus fragilisées, avec une baisse d'activité pour 64% des entreprises**. La confiance des entrepreneurs de la région n'est pas parmi les plus dégradées de France, mais plus de 64% d'entre eux sont malheureusement inquiets pour les 3 prochains mois...

D'autant que selon les types secteurs d'interventions des entreprises, les situations et leurs évolutions pourraient s'avérer plus délicates. En effet, depuis le début de la crise, les secteurs les plus touchés sont le transport de matières dangereuses, les marchandises par conteneur et le transport de véhicules.

Parallèlement, les fédérations professionnelles continuent d'informer les entreprises sur les mesures sanitaires et les dispositifs d'aides mis en place par les gouvernements, tout en travaillant au verdissement des flottes et à la décarbonation de l'économie.

Retour de la campagne « #OnRoulePourVous ». Les fédérations réclament aussi le strict respect des engagements de l'Etat dans **la mise à disposition effective de services sanitaires et de restauration pour les chauffeurs**. Une exigence répétée de conditions de travail dignes, alors que le rôle incontournable du transport routier dans la continuité de l'approvisionnement du pays n'est plus à démontrer. D'autant qu'avec le second confinement et les fêtes de fin d'année, l'explosion du e-commerce devrait se poursuivre et atteindre de nouveaux pics en termes de flux.

Transport maritime

Grand Port Maritime de Marseille-Fos

Acteur majeur du commerce mondial et porte d'entrée métropolitaine de 1er plan, **le GPMM subit directement les effets de la double crise sanitaire et économique depuis le printemps 2020**. Les importations et les exportations de l'hinterland du port sont donc logiquement en baisse malgré des signes positifs de reprise à l'été (remise en marche du secteur automobile et relance du 2ème haut-fourneau d'ArcelorMittal).

Les indicateurs et principaux trafics sont ainsi victimes d'un contexte économique morose, globalement ressenti dans l'ensemble des flux habituels du GPMM : avec moins de 6 millions de tonnes traitées en octobre 2020, **le trafic du mois est en baisse de 19% par rapport à 2019**. Les marchandises affichent un recul de 17%, le trafic conteneurs de 23%, tout comme celui des vrac liquides.

A noter qu'avec les nouvelles mesures de confinement moins drastiques qu'au printemps, **la baisse de trafic attendue devrait être moins marquée en cette fin d'année 2020 qu'au premier semestre**. Les consommations et besoins de stockage de produits pétroliers par exemple devraient être moins touchés, d'autant que de nombreuses activités économiques sont maintenues et soutiennent la demande.

La situation est néanmoins fragile, comme le montre la hausse de “blank sailing” (suppressions d’escales) en 2020 qui risque de se poursuivre sur les lignes Asie-Europe... et des risques de récession qui pourraient se faire jour en Afrique.

Malgré une réouverture de certaines frontières et une courte période estivale de déconfinement, **le trafic des passagers est également en berne en octobre 2020** : -4% avec la Corse, -58% avec la Tunisie, tandis que les frontières avec l’Algérie sont toujours fermées. Au 1er semestre 2020, le cumul des baisses de trafics passagers ferries atteint 58%, une **chute toutefois moindre que celle de ses principaux concurrents européens** qui atteint en moyenne 63%.

Depuis le début de l’année, en raison de la faiblesse des flux avec la Tunisie, le trafic de remorques affiche une baisse, notamment au niveau des importations tunisiennes depuis le GPMM. **Toutefois, malgré ce contexte, la compagnie Algeria Ferries a lancé une nouvelle ligne régulière de fret** entre Alger et Marseille le 2 novembre 2020.

Innovation, numérique et projections vers l’avenir, **les réflexions et projets autour du port du futur se poursuivent en parallèle dans le cadre du “French Smart Port in Med”, démarche initiée par le GPMM, la CCIAMP et Aix-Marseille-Université**. Le 24 novembre dernier, la seconde édition du **Smart Port Day** a permis de réunir (virtuellement) l’écosystème portuaire, numérique et environnemental afin de présenter les innovations et les projets portés sur le territoire.

Parallèlement, le **plan France Relance** doit permettre d’accélérer la mise en œuvre d’une stratégie nationale portuaire annoncée et attendue pour fin 2020. Objectif : une reconquête de parts de marché, associant étroitement les Régions et Ports de France, articulée autour de 4 axes : performance et compétitivité des ports dans les chaînes logistiques, transition écologique, énergétique et numérique des ports (y compris via une simplification des systèmes d’échanges des autorisations administratives, « France Sesame », attendue pour 2021). 175 M€ de France Relance fléchés vers les ports français entre 2020 et 2022 auront donc vocation à financer une partie de cette stratégie nationale, notamment les volets transition énergétique et écologique. D’autres investissements en faveur du ferroviaire, du fluvial et de l’hydrogène décarboné devraient être mobilisés.

Croisières

Même si des compagnies comme le Ponant ou MSC ont partiellement et brièvement repris certaines activités en format réduit, la situation sanitaire en Europe a mis un coup d’arrêt à l’activité croisière. Si l’activité a pu être autorisée avec de strictes mesures sanitaires en Italie ou en Allemagne, **le trafic croisiéristes à Marseille est toujours à l’arrêt**. Localement, l’ensemble des institutions, partenaires et professionnels membres du Club de la Croisière Marseille Provence est mobilisé pour préparer la reprise de l’activité.

Réunions d’informations mensuelles, travail sur de nouvelles mesures sanitaires, circuits courts, positionnement de la place marseillaise comme leader de la transition énergétique, **les échanges sont nombreux et permettent de maintenir et de développer les liens entre les armateurs et l’écosystème local**.

A titre d’exemple, les Clubs de la Croisière Marseille Provence, Var Provence et French Riviera ont organisé du 25 au 27 novembre, le 1er E-Workshop Pro Croisière Régional. Cet événement 100% virtuel a permis de partager des temps d’information sur la situation du secteur et de mettre en avant de nouvelles tendances de tourisme et d’excursions ainsi que les innovations environnementales.

Autour de conférences de haut niveau, d’échanges B2B avec les agences réceptives croisière et de visites virtuelles de sites, ces rencontres ont permis de poursuivre la préparation de la reprise des activités. Les Clubs régionaux, l’Association Internationale des Compagnies de Croisières, les armateurs comme le Ponant, MSC ou Costa, les offices de tourisme, les responsables de ports, ou encore les gestionnaires d’espaces naturels remarquables comme le Parc National des Calanques, ont à nouveau illustré le poids économique de l’écosystème croisière, sa capacité d’adaptation et d’innovation et sa détermination à préparer une reprise durable au plus tôt en 2021.

Energies & Environnement

Grand angle

A l'occasion de la publication annuelle de son World Energy Outlook (WEO), l'**Agence Internationale de l'Energie (AIE)**, indique que la pandémie a fait chuter de **5% la demande mondiale d'énergie** par rapport à 2019. Cette chute touche plus particulièrement les énergies fossiles, avec **pour le pétrole un recul attendu de 8%**, fortement pénalisé par la quasi-mise à l'arrêt du trafic aérien. Le **charbon recule de 7%** et le **gaz** enregistre un déclin moins marqué de **3%**. Même tendance pour la demande en électricité, avec une baisse attendue de 2%. **Seules les énergies renouvelables affichent une légère progression** cette année. Si les émissions de CO2 enregistrent une baisse record, elles devraient repartir à la hausse dès l'année prochaine. Pour l'AIE « *le monde est encore loin d'une reprise durable* ».

Dans leur dernier **Baromètre PME et TPE** pour le 4ème trimestre 2020, **BPI France et Rexecode** interrogeaient les chefs d'entreprises (au niveau national), notamment sur leurs **projets d'investissements** :

- Parmi les chefs d'entreprises qui déclarent souhaiter investir en 2020, **27%** d'entre eux **prévoient de le faire sur la dimension environnementale et économie d'énergie**.
- Concernant la **stratégie à privilégier face aux politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre** et à l'enjeu climatique de façon générale, les TPE/PME y répondent pour 51% d'entre elles en se concentrant sur **l'innovation « verte »** (conception de nouveaux produits et services « verts »). Les autres stratégies favorisées concernent pour 37% « **l'adaptation des processus de production** », pour 28% **l'adaptation de leurs achats d'énergie ou d'intrants** pour de l'énergie et des produits moins carbonés ; pour 27% par la « formation du personnel et des décideurs » ; pour 13% par le report de la hausse des coûts induits sur le prix de vente de leurs produits et services.

La relance « verte »

L'Etat met en place une **procédure simplifiée** pour les subventions aux **petits investissements industriels sur l'efficacité énergétique**. Elle s'adresse à toute entreprise du secteur manufacturier pour ses investissements en matière d'efficacité énergétique. Son projet doit être inférieur à 3 M€ et porter sur l'achat d'un équipement inscrit dans une liste, définie par arrêté (18 catégories de matériels sont éligibles), avec un taux de prise en charge variant de 10 à 50 %, en fonction de la taille de l'entreprise et du bien acquis.

Avec le **Pacte Vert pour l'Europe** (Green Deal), la Commission européenne a pour ambition d'être le premier continent climatiquement neutre au monde d'ici 2050. Différents appels à projets sont en cours pour soutenir l'expérimentation et l'innovation sociale pour élaborer de nouvelles façons d'impliquer la société civile et permettre aux producteurs et aux consommateurs de faire des choix plus durables.

Au niveau national, le gouvernement fait de la **transition énergétique et écologique le fer de lance du plan de relance** : appels à projets et dispositifs d'aide pour encourager l'innovation et le déploiement des énergies vertes se multiplient.

L'énergie, l'avenir de l'industrie ?

« *L'avenir de l'industrie passera par l'énergie* », c'est ce que déclarait **Jean-Bernard Levy, Président d'EDF**, à l'occasion de la **5ème édition du Forum de l'Industrie**, le 20 novembre dernier à Marseille Il a également confirmé le **maintien des investissements du groupe**, malgré le contexte et la baisse du chiffre d'affaires : une bonne nouvelle pour les 13 850 entreprises fournisseurs du groupe, dont **4 000** en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La crise sanitaire et ses impacts accélère restructuration et transformation dans la pétrochimie

Total envisage un plan de départs volontaires dans la branche pétrochimie, qui pourrait entraîner 700 suppressions de postes. Proposé aux 15 000 salariés sous contrats français (sur un effectif mondial de 100 000) ce plan social s'inscrit dans le cadre du projet « One Tech » de réorganisation du pôle recherche et développement (R&D) du groupe. Les départs de salariés, travaillant sur des sites de production ou de « recherche et développement », seraient compensés par des embauches de jeunes salariés., mais pas ceux des salariés des sièges.

Alors qu'il annonçait la nouvelle stratégie multi-énergies de Total et son plan de neutralité carbone à 2050, Patrick Pouyanné, PDG de Total, expliquait : « Nous sommes en train de réorganiser le groupe et l'ensemble des compétences techniques de l'entreprise. [...] Ce projet prévoit un basculement assez fort puisque, alors que les grandes équipes techniques de R&D sont aujourd'hui organisées par branche – certains raffinent, certains explorent, certains font de la pétrochimie – nous avons décidé de les mettre ensemble de manière que les ingénieurs qui entrent chez Total seront alloués en fonction des priorités. Ils pourront faire des fermes éoliennes offshore, puis pourront aller s'occuper d'une usine de gaz au Mozambique ».

La crise sanitaire qui a fait chuter la demande et les prix du pétrole, aura impacté lourdement la plupart des grands groupes pétroliers : 10 000 postes en moins chez BP (14 % des effectifs), 11.000 chez ExxonMobil (– 15 %), et 9.000 chez Shell.

Méthanisation, Solaire, Eolien Offshore Flottant, Hydrogène : entre coups de frein et accélérations

Le collectif Métha'Synergie a pour ambition de faire décoller la méthanisation dans la région Sud. Il a dévoilé ses objectifs et ses projets le 5 novembre dernier. Le biométhane est une source d'énergie propre et renouvelable produite à partir de matières organiques, permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'air.

- À l'horizon 2030, l'État a pour objectif d'injecter 10 % de gaz vert dans les réseaux, et seuls deux sites sont en activité dans le département des Bouches-du-Rhône : celui de la calanque de Sormiou pour les eaux usées, et celui de l'unité de valorisation énergétique des biogaz issus de la dégradation des déchets du centre de stockage d'Aix-en-Provence.
- Métha'Synergie structuré depuis deux ans, avec des partenaires publics et privés : DREAL, ADEME, GERES, GRTgaz, REGION, etc., souhaite désormais accélérer. Pour Georges Seimandi, délégué territorial Rhône Méditerranée GRTgaz, la méthanisation n'est pas assez connue, « la filière doit accélérer, [...] nous avons un potentiel de production équivalent à la consommation énergétique de Nice et Toulon réunies. Les opérateurs sont aujourd'hui encouragés par l'accompagnement, par les aides et surtout par une fiscalité favorable et un tarif de rachat positif. Nous avons tous les ingrédients d'amont en aval pour que le biogaz puisse se développer [...]. Ce que nous souhaitons c'est amplifier le mouvement, dénicher les porteurs de projets qui se raccorderont demain au réseau tout en tirant un bénéfice réel de leur investissement ».

Le gouvernement a déposé mi-novembre un **projet d'amendement qui revient de façon rétroactive sur le prix d'achat de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques** de plus de 250 kW et construite avant 2011. Cela concernerait 235 000 contrats en France correspondant à plus de 20 milliards d'euros que l'État doit reverser. L'État estime que ces installations de production d'énergie verte lui coûtent très cher, puisqu'à l'époque le coût d'installation d'une centrale était bien plus élevé qu'aujourd'hui, et l'aide de l'État proportionnelle. Mais depuis, la rentabilité de ces centrales a fortement augmenté et leur prix de revient fortement baissé.

- Une **annonce qui refroidit les acteurs du solaire dont certains leaders - comme CVE ou Ténergie - sont implantés dans la région Sud**. *« Cet amendement est déposé sans aucune étude d'impact [...] toute une filière s'est construite sur un prévisionnel de chiffre d'affaires et revenir sur le prix d'achat de l'électricité de façon rétroactive va la mettre en péril »*, dénonce Pierre de Froidefond cofondateur & directeur General de la marseillaise CVE qui emploie 185 collaborateurs.
- Pour riposter, **400 acteurs de la filière se sont constitués en un collectif « Solidarité renouvelable »**. Il estime qu'un tel amendement portera un coup de frein au développement du solaire en France, en cassant la confiance des investisseurs et des entreprises : *« Cela va entraîner une dégradation de la signature de l'État, les investisseurs, grâce auxquels nous finançons les centrales, vont être frileux, les banques vont augmenter leurs taux estimant qu'il y a un risque »*.
- La **transition** énergétique et la relance dans le secteur des énergies renouvelables **ne se feront pas** sans un cadre stable, propice à l'investissement et **sans une confiance durable**.

Dans le domaine de l'**Eolien Offshore Flottant**, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a nommé en novembre la présidente de la **« Commission Particulière de Débat Public pour la Méditerranée et leur raccordement (par RTE) »**. Le débat portera sur le projet d'installation de deux parcs éoliens flottants, en mer Méditerranée (Région Sud – Large de Fos et Occitanie). L'appel à projets pour les deux parcs commerciaux flottants de Méditerranée sera lancé après la fin des débats publics et la remise du rapport.

Président du Club de la Croisière et du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Marseille-Fos, **Jean-François Suhas veut pousser la transition écologique dans le monde maritime**. S'il est convaincu que les nouvelles énergies doivent devenir la norme y compris en mer, il reste prudent sur l'hydrogène qui n'en est encore qu'au stade des expérimentations. *« Je crois beaucoup à l'hybride, batterie-hydrogène. On en trouvera en plaisance, car là c'est possible, mais cela coûte une fortune et il y a un manque d'infrastructure ne serait-ce que pour s'approvisionner »*.

La startup **Hynova développe un yacht à hydrogène dans les Chantiers navals de la Ciotat**. Après avoir remporté en août le « prix coup de cœur » du jury du Monaco Solar & Energy boat challenge, elle **vient d'annoncer la production de dix bateaux par an et leur commercialisation dès 2021**. Le yacht comprend des réservoirs à hydrogène, une pile à combustible et des batteries qui permettent de le mouvoir sans pollution. Une première mondiale dans la plaisance.

REMONTEES DES FEDERATIONS

A travers les **remontées directes des fédérations et organismes professionnels**, la CCIAMP propose un aperçu des situations et difficultés rencontrées par secteur.

Retrouvez les remontées de Prism'emploi dans le chapitre consacré aux indicateurs économiques relatifs à l'emploi et les remontées des fédérations du transport (FNTR) dans le chapitre sur la filière "Transport routier de marchandises".



Le tissu industriel agroalimentaire connaît une situation très hétérogène : l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises par rapport à l'année 2019 devrait être de **-30% en RHD** (restauration hors domicile), de -15% à l'export, et stable en GMS (grandes et moyennes surfaces).

Les entreprises de l'alimentaire qui fournissent le hors domicile bénéficient désormais du fonds de solidarité (pour les moins de 50 salariés), d'exonération de charges (pour les moins de 250 salariés) et du chômage partiel, dans les mêmes conditions que les autres fournisseurs.

Les perspectives de commandes de la restauration commerciale sont dans le flou et la restauration collective est loin d'avoir retrouvé un fonctionnement normal. Celle-ci est extrêmement fragilisée.

Les ventes de produits alimentaires en GMS ont baissé depuis le retrait des produits non essentiels. L'inquiétude porte surtout sur la façon dont vont se tenir les fêtes de fin d'année...

En entreprise, l'absentéisme actuel est de 6%, soit deux fois moins élevé qu'au premier confinement du printemps.

Les AAP lancés en septembre correspondent aux attentes des entreprises agroalimentaires. Mais **un tiers d'entre elles seulement ont utilisé un des dispositifs France Relance** (notamment le PGE), car elles ont du mal à s'en emparer. En effet, 30% pensent que ces dispositifs sont mal calibrés et 15% qu'ils sont trop complexes : 2/3 des besoins d'investissement en agroalimentaire portent sur un montant inférieur à 1 M€, ce qui n'est pas compatible avec l'AAP Résilience ; et malgré ce que laisse à penser l'annonce des premiers lauréats, le nombre de dossiers retenus par l'AAP Résilience pour le secteur de la transformation alimentaire semble bien plus « sélectif » que pour les autres secteurs éligibles.

Si l'industrie alimentaire résiste bien à la crise et donne l'image de bien fonctionner par rapport aux autres secteurs industriels, elle souffre néanmoins : perte d'activité et de chiffre d'affaires, augmentation des coûts et perte de rentabilité, fatigue des équipes qui n'ont jamais arrêté...). Elle manque de visibilité au regard de l'activité de fin d'année (commandes réduites voire annulées, ...) et sur les comportements du consommateur (ce qui entraîne une difficulté à se projeter ...).



BTP 13

La fédération BTP 13 a abordé la rentrée avec vigilance. Les chantiers ont repris à 100% depuis le mois de juin et l'activité semble doucement revenir à la « normale » dans le département des Bouches-du-Rhône. En revanche, les perspectives d'activité pour les mois à venir n'incitent pas à l'optimisme, notamment dans la construction neuve où les autorisations de permis de construire sont presque deux fois moins nombreuses en 2020 qu'en 2019.

En quelques chiffres, les leviers de relance :

- Commande publique : -20% de marchés publics de travaux publiés en octobre 2020 par rapport à octobre 2019.
- Commande privée : -15% de logements neufs autorisés en juillet-septembre 2020 par rapport à juillet-septembre 2019 et -29% de locaux neufs autorisés en juillet-septembre 2020 par rapport à juillet-septembre 2019.

L'impact sur l'emploi :

- Malgré le confinement du printemps, l'emploi salarié se maintient globalement avec +1,8% de salariés de la construction au 2ème trimestre 2020 par rapport au 2ème trimestre 2019.
- La variable d'ajustement pour les entreprises du bâtiment semble être l'emploi intérimaire : le secteur enregistre une baisse de -59% d'intérimaires au 2ème trimestre 2020 par rapport au 2ème trimestre 2019.
- Le secteur enregistre une hausse de +31% de demandeurs d'emploi de catégorie A au 2ème trimestre 2020 par rapport au 2ème trimestre 2019.

A défaut d'activité, l'emploi sera fortement impacté en 2021.

La profession alerte les maîtres d'ouvrages aussi bien publics que privés de **l'urgence de lancer les opérations au plus tôt**. Entre les élections municipales et la crise sanitaire liée à la Covid-19, de nombreux projets ont pris du retard. Le premier trimestre 2021 reste important pour le maintien de l'activité du BTP et donc de l'emploi.

« En tant que 1ère force économique du département, le BTP demeure l'un des plus gros employeurs de proximité de l'économie française et doit maintenir un carnet d'activités sans avoir de rupture notamment sur les projets à lancer » (CERC PACA).



Fask

Les PME du prêt-à-porter rencontrent des problèmes liés aux approvisionnements et à la fermeture des boutiques en propre. Les ateliers, fermés durant le premier confinement, fonctionnent désormais mais des interrogations surviennent sur la suite, avec des marques qui pourraient disparaître ?

Les créateurs et petites marques ont fermé leurs boutiques lors du premier confinement puis n'écoulent plus leur production lors du deuxième confinement. Les couturiers sur mesure ont perdu 90% de leurs clients (moins de mariages, pas d'évènements...).

Les autres métiers - conseil, coiffure, maquillage, photographie - sont touchés par les obligations de fermeture, l'annulation des événements et des fêtes de famille.

L'association prépare actuellement la sortie du site aboutique.FASK.org.



Fédération des entreprises de propreté et services associés Région

Sud Est

Deux enquêtes de portée nationales ont été réalisées en mars / avril puis en [mai / juin](#). Cette dernière mesure l'impact selon les segments d'activités clients, au niveau national, après le 1er confinement. En résumé :

- 80% des entreprises ont été impactés négativement avec une perte de CA moyenne de 34%.
- 63% des entreprises ont constaté une augmentation des délais de paiement sur les marchés privés et 40% sur les marchés publics.

Près de 9 entreprises sur 10 ont dû avoir recours à l'activité partielle.

D'autre part, les entreprises ont principalement des difficultés sur 2 types de chantier :

- les marchés de bureaux à cause du télétravail (38% de baisse)
- ceux qui travaillent avec l'hôtellerie restauration (78% de baisse)

Les entreprises adhérentes de la FEP rencontrent des problématiques sur le paiement des marchés publics en cette période de second confinement. Lors du premier confinement, l'Etat avait publié une ordonnance (qui a pris fin le 23 juillet dernier) visant au maintien des paiements des prestataires par les acheteurs publics même en cas de fermeture totale de sites et ce afin de préserver une partie de la trésorerie de ces entreprises.

Le nouveau confinement entraine également des fermetures partielles ou totales de sites clients et aucune nouvelle disposition similaire ne semble prévue par l'Etat. Mais il est à souligner l'importance et l'impact de notre secteur pour la continuité d'activité ([Enquête BVA](#)).

Des enquêtes sont en cours, auprès des adhérents, au niveau territorial. Elles couvriront les mois de septembre, octobre et novembre.



FNAIM Aix-Marseille-Provence

Le marché a retrouvé rapidement un certain dynamisme à l'issue du premier confinement et ce après deux mois d'inactivité. Ce deuxième épisode de confinement risque, en revanche, de peser lourd dans l'équilibre économique des entreprises, dont certaines enregistrent une baisse de CA de l'ordre de 20 à 30 %. Dans les Bouches du Rhône, les adhérents FNAIM représentent 3 700 collaborateurs et 320 millions de CA. A terme, cela aura des conséquences sur l'avenir des collaborateurs et bien entendu des chefs d'entreprises.

Les professionnels de l'immobilier du département, adhérents FNAIM, ne peuvent que déplorer les dernières mesures prises qui empêchent aujourd'hui les transactionnaires et administrateurs de biens de travailler en interdisant le droit de visite alors même qu'elles sont autorisées pour les bailleurs sociaux ou les particuliers...

La FNAIM s'étonne que le logement ne soit pas considéré par le gouvernement comme un bien de première nécessité. Ce non-sens pèse encore plus sur notre territoire qui connaît une problématique du logement importante : manque de biens, personnes mal logées...

Bien que non fermées administrativement les agences spécialisées en transaction et location de biens ne peuvent, de fait, travailler. Elles doivent faire face à des situations parfois dramatiques de familles entre deux logements. Le logement est le premier poste de dépense d'un foyer et il est difficilement acceptable de considérer la visite d'un logement comme une potentielle source de risque, alors que les professionnels ont mis en place dans leurs structures toutes les mesures et protocoles sanitaires afin que la protection des employés et clients soit préservée.



France Chimie

Le dernier baromètre de France Chimie a été réalisé fin octobre. Le prochain sera réalisé fin novembre.

Le taux d'activité est de 87,1% en moyenne pondérée (84,7% pour les TPE-PME), en progression par rapport à fin août (84,4%). Cependant, des disparités fortes existent entre les divers secteurs de la chimie, en fonction des types de marchés aval. La faible reprise de la demande, domestique et export, est de loin la principale source de baisse d'activité. Les entreprises poursuivent leurs activités en veillant à maintenir un haut standard de sécurité et de protection de l'environnement.

Cependant, les difficultés financières ne permettront pas pour certaines d'engager aussi rapidement les investissements nécessaires pour la transition énergétique et écologique de leurs activités. En effet, le plan de réduction des investissements (production, recherche) s'accroît.

Une amélioration de la situation financière des entreprises existe même si les délais de paiement restent une préoccupation pour quelques-unes. Des difficultés existent aussi pour obtenir des financements des banques pour les TPE.

Parmi les autres difficultés rencontrées, des questions liées à l'organisation du travail (gestion des cas contacts, recrutement, télétravail), le manque de visibilité sur les carnets de commande, des pressions sur les prix sur les transports.

Cependant, des entreprises en région PACA souffrent (PSE en cours, Plan de départ volontaire, maintien du chômage partiel) du fait de la baisse de l'activité à l'export, de la concurrence de l'Asie ou de la fermeture des commerces en France.

Il est important de veiller à ne pas créer des surréglementations régionales qui pénalisent les entreprises régionales par rapport au reste de la France, nos entreprises étant déjà en difficulté pendant cette période COVID pour gérer leurs activités et leurs salariés.

En ce qui concerne le Plan de Relance, parmi les difficultés rencontrées dans l'accès aux mesures, on retiendra :

1. Les contraintes sur la nature des dossiers
 - a. Critères AFR et diversification NACE obligatoire
 - b. Obligation de ne faire qu'une demande par entité légale et qui engloberait tous les projets plutôt que de faire une demande par projet
 - c. Impossibilité de soumettre un projet qui est en cours de réalisation
2. La lourdeur des dossiers à constituer, la complexité des cahiers des charges, la multiplicité des guichets
3. Le calendrier serré
4. L'indisponibilité des ressources pour constituer les dossiers, notamment pour les petites structures

Il est important que le Plan de Relance se poursuive sur le long terme et continue à proposer des appels à projets comme Résilience afin **de laisser le temps aux entreprises de pouvoir appréhender les nouveaux outils proposés et rédiger leurs dossiers. France Chimie regrette aussi la non mise en place à ce jour des comités régionaux du plan de relance**, ne permettant pas d'avoir une vision au niveau régional des dossiers déposés et du traitement des dossiers par filière.



Union des cinémas du sud de la France

Les salles de cinéma ont été fermées pendant plus de 100 jours entre le 14 mars et le 22 juin 2020. La période de l'été, généralement propice à la sortie de films importants américains, a creusé la baisse du chiffre d'affaires des salles de cinéma devant l'absence de films porteurs et de films américains. Les salles de cinéma ont subi une période de couvre-feu en pleine période de vacances scolaires avec l'impossibilité de réaliser les séances du soir qui représentent 50% du chiffre d'affaires, alors que le public revenait dans les salles de cinéma.

Puis les salles ont été fermées le 30 octobre. **Les salles de cinéma reconnues comme lieux en sécurité** pour recevoir du public pendant cette période de présence du COVID 19 **souhaitent une réouverture dans les meilleurs délais sans mesure de couvre-feu.**

La perte de chiffre d'affaires pour le mois d'octobre est de 62,37 % par rapport à octobre 2019. Au cumul depuis le début de l'année **la perte représente 61,92%**. Cette perte est plus importante dans les cinémas de plus de 8 écrans et atteint les moins 67%. Les salles Art et Essai perdent moins d'entrées et leur perte atteint les - 51%.



UNIS Pôle Sud / Marseille Provence Corse

La filière de l'immobilier est en danger. Depuis le reconfinement, les visites de biens ne sont plus autorisées. Les professionnels du secteur ne comprennent pas cette décision et s'adaptent à la situation grâce aux visites virtuelles. Les Assemblées générales se déroulent maintenant de manière dématérialisée et sont proposées des formations en classe virtuelle.

L'UNIS constate la diminution de 30 à 40% du nombre de transactions depuis le début de l'année, qu'il s'agisse de ventes ou de locations, et donc une baisse de 30% du stock de biens proposés à la location avec 61% d'appartements en moins entre 2018 et 2020 et 80% entre les mois de juillet 2016 et 2020.

Les travaux votés en AG depuis la crise de la Covid-19 sont en chute libre (-70%) car les propriétaires rechignent à valider des chantiers à distance surtout si ceux-ci atteignent des montants très importants. D'autant que les quoteparts peuvent être considérables quand on sait que 80% des copropriétés marseillaises comportent moins de 50 lots et que 40% en comptent moins de dix.

Chiffres :

- 75% des 13 000 biens marseillais date du milieu des années 60
- Prix des loyers : ensemble du marché : 12.8 €/m2 (+ 3.2 %)